40000 euros pour apprendre à lire après l'école à 39 élèves de cours préparatoire…

écrit par Christine Tasin | 29 novembre 2012

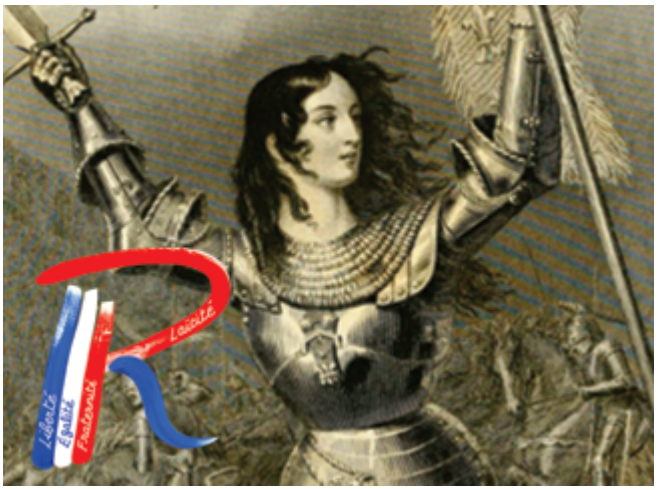

C’est à Blois. 40000 euros à l’année divisé par les 9 mois d’année scolaire, c’est 4500 euros par mois pour que 39 élèves jouent, parlent et goûtent pendant une heure 30 après la classe 4 fois par semaine…C’est-à-dire de quoi payer au moins un enseignant, charges comprises, pour un temps plein…

Les associations et les intervenants ont trouvé une justification à leur existence et un mécène, le contribuable blésois !

On se souviendra au passage que l’école publique, gratuite, prévoit, encore pour cette année, deux heures de soutien hebdomadaires pour les enfants qui en ont besoin. Il est vrai qu’il semble, ici, qu’il ne s’agisse pas de soutien mais de donner envie de lire, à travers des moments de convivialité. Comme si les parents ne pouvaient pas se charger de cette tâche de base. Puisqu’ils trouvent normal d’empocher les allocations familiales et les primes de rentrée scolaire il serait normal d’exiger de leur part, en échange, qu’ils s’occupent de leurs enfants, qu’ils les amènent à la bibliothèque, qu’ils leur lisent des livres, non ? A quand une

charte et un engagement en échange des largesses de l'Etat ? A quand la suppression de ces largesses si les parents ne font pas leur boulot ? Et si le problème ce sont des parents étrangers pour qui la lecture ne fait pas partie des traditions, la municipalité serait bien inspirée de faire pression sur nos politiques pour qu'ils mettent un frein à l'immigration, au lieu de se mettre en quatre pour faire croire qu'il n'y a pas de problème et encourager de fait la dite immigration…

40000 euros pour que « *chaque parent s'engage à encourager chaque jour son enfant en lui demandant ce qu'il a appris à l'école et ce qu'il a découvert au Club* ».

J'encourage tous les parents qui lisent des histoires à leurs enfants, qui leur demandent chaque jour ce qu'ils ont fait, appris… à l'école à demander à leur Mairie de leur verser une prime de « bon parent » qui évite à la dite Mairie de devoir payer ceux qui ne se bougent pas le derrière et attendent que « les autres », « la société », les prennent entièrement en charge.

On se souviendra, d'ailleurs, au passage que le contribuable paye déjà pour que les élèves découvrent le plaisir de la lecture à travers les médiathèques, auxquelles la plupart des écoles sont abonnées et où elles amènent les élèves, sans parler des divers intervenants, conteurs entre autres, qui passent régulièrement dans les classes…

Christine Tasin